

J

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS

Séance du 07 janvier 2019

L'an deux mille dix- neuf et le sept janvier à dix - neuf heure heures, le Conseil Municipal, convoqué le 03/01/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOU Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOU Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, GUTHON Bernard, HOSTACHE Jean-Claude, MATHON Colette, OUGIER Isabelle, DUSSERT Sandrine, CROUZET Louissette

Etait absent : GARNOT Pascal donne procuration à Christian PICHOU

Délibération N° 2019 - 10 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif

Préalablement au vote du budget primitif 2019, la commune ne peut mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des Restes à Réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissements au 1 trimestre 2019, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissements dans la limite d'1/4 des crédits votés en investissement en 2018 soit au :

- Chapitre 23 : 30 500 €
 - o article 2315 : 30 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DONNE** au Maire l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits indiqués ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif 2019.

Suffrages exprimés : 11 - Pour 11 - Contre : 0 – Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire.

